

Séance du 24 septembre 2020

<u>Date de convocation :</u> 18/09/2020	L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 20 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 15	(Maire) Sont présents: Françoise PONS, Patrick PISTRE, Agnès CHEMSSEDDOHA, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 14	
<u>Représentés :</u> 1	
<u>Votants:</u> 15	Représentés: Aurore VAREILLES par Agnès CHEMSSEDDOHA

Secrétaire de séance: Laurence JULIEN

Ordre du jour :

- Tarif eau et assainissement période du 01/10/2020 au 30/09/2021
- Révision des tarifs de transport d'eau
- Convention eau commune de FONTRIEU/VABRE
- Désignation de délégués auprès de syndicats
- Budget eau-assainissement - décision modificative
- Participation Centre Secours de Brassac
- Création de poste
- Mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP)
- Projet station-service
- Demande de subvention
- Remboursement de la part famille du transport scolaire
- Questions et informations diverses

Les comptes-rendus des conseils municipaux du 2 juillet 2020 et du 10 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

N°DE 2020 053

Objet: Tarif eau assainissement du 01/10/2020 au 30/09/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-1

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité :

- **Fixe** le prix de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Abonnement annuel au réseau d'eau potable	91,00 €	Quatre-vingt-onze euros par an
Consommation < 400 m3	1.58 €/m3	Un euro et cinquante-huit cents par m3 consommé jusqu'au 399ème mètre cube compris
Consommation > ou = 400 m3	1.40 €/m3	Un euro et quarante cents par m3 consommé à partir du 400ème mètre cube
Redevance assainissement	1.40 €/m3	Un euro et quarante cents par m3 consommé
Branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement	650.00 €	six cent cinquante euros le branchement
Reprise de concessions	90,00 €	Quatre-vingt-dix euros

- **Précise** que ces tarifs sont applicables pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
- **Rappelle** que le branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement est limité à cinq mètres linéaires.

N°DE 2020 054

Objet: Tarif remplacement compteur d'eau

Madame le Maire rappelle qu'il appartient aux intéressés de protéger leur compteur d'eau en cas de gel. Elle propose de modifier le prix de remplacement d'un compteur d'eau gelé comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité :

- **Fixe** à compter du 1^{er} octobre 2020, comme suit le tarif :

	<i>Prix</i>
Remplacement compteur d'eau suite au gel	150.00 €

N°DE 2020 055

Objet: Révision des tarifs de transport d'eau

Madame le Maire rappelle qu'en période de sécheresse, la commune de Vabre dépanne les écarts, qui souffrent du manque d'eau potable pour leurs besoins domestiques, de la commune voir des communes voisines dans la mesure où ces communes ne peuvent prendre en charge ce service et sur demande express.

Le matériel de transport d'eau de notre commune nous permet de transporter et de livrer 6000 litres d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité décide :

A compter du 1^{er} octobre 2020 :

1 – pour les habitants de la commune non raccordés au réseau d'eau potable communal :

- **De fixer à 85,00 euros par rotation la livraison de 6000l d'eau potable ;**
- **De fixer à 75,00 euros par rotation toute livraison inférieure à 6000l** (capacité de la réserve inférieure à 6000l, accès dangereux pour un véhicule chargé).
- **De maintenir le tarif "Forfait réservoir inaccessible" à 155€** par jour d'intervention,
- précise que ce tarif "réservoir inaccessible" sera facturé uniquement si les conditions ne permettent pas l'accès direct au réservoir,

2 – pour les habitants extérieurs à la commune

- **De fixer à 160,00 euros par rotation toute livraison d'eau potable d'une capacité maximale de 6000 litres.**

3- pour la location du camion avec la cuve et avec chauffeur

- **De fixer le tarif location camion poids lourd avec cuve alimentaire vide et avec chauffeur : 80 euros l'heure (toute heure commencée étant due).**

N°DE 2020 056

Objet: Convention de fourniture d'eau par la commune de Fontrieu à la commune de Vabre

Madame le Maire donne lecture du projet de convention entre la Commune et la commune de Fontrieu concernant la fourniture d'eau par la commune de Fontrieu à la Commune de Vabre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à signer cette convention

N°DE 2020 057

Objet: Désignation d'un délégué au sein du syndicat Agence de GEstion et Développement Informatique (A.GE.D.I)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 25/05/2020 il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts du syndicat A.GE.D.I., un délégué titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNNE Madame Françoise PONS, Maire domiciliée à Vabre, comme déléguée titulaire de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément aux articles 7 et 10 des statuts.
- DEMANDE à Madame Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

N°DE 2020 058

Objet: Désignation de délégués auprès du Comité syndical du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du comité syndical du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE :

- M. MOULIN-RIBERPREY Bernard : délégué titulaire
- Mme WILTORD RIBOULET Marie : déléguée suppléante

DEMANDE à Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au comité syndical la présente décision.

N°DE 2020 059

Objet: budget eau et assainissement - décision modificative n°1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7068	Autres prestations de services		-1.00
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		1.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1.00	
1391 (040)	Subventions d'équipement	1.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve les décisions modificatives** sur le budget de l'eau et de l'assainissement comme indiqué ci-dessus.

N°DE 2020 060

Objet: Convention participation coût annuel des frais d'entretien du CIS de BRASSAC

Madame le Maire donne lecture du projet de convention entre la Commune et la commune Brassac concernant la participation au coût annuel des frais d'entretien du Centre de Secours de Brassac sis place de la gare, effectué par un agent de service de la Commune de Brassac.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à signer cette convention

N°DE 2020 061

Objet: Création d'un emploi permanent à temps non complet

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent social en raison de la réorganisation du service à la personne de la Commune de Vabre

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide :

- **de créer un emploi permanent de agent social à temps non complet** à raison de 25.5 heures hebdomadaires, soit 25.5/35^{ème}, à compter du 01/10/2020.
- **de modifier** ainsi le tableau des emplois

Précise que :

- cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux au grade d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Aide auprès des personnes âgées et ou dépendantes - gestion de la laverie
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.
- les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

N°DE 2020 062

Objet: Création d'un emploi permanent à temps complet

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur suite à l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur par voie de promotion interne d'un agent ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide :

- **de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet** à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35^{ème}, à compter du 01/11/2020.
- **de modifier** ainsi le tableau des emplois

Précise que :

- cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteur territoriaux au grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Secrétaire de mairie
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.
- les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

N°DE 2020 063

Objet: Mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP

Madame le Maire demande au conseil que suite à la création d'un emploi permanent de rédacteur, il convient de compléter la délibération n°2018-076 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de compléter la délibération n°DE_2018_076 : Instauration du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) comme ci-dessous :

Dans la rubrique Mise en œuvre de l'IFSE

Article 4 : Détermination des groupes de fonctions et montant maxima

Il est rajouté à la filière administrative la catégorie et cadres d'emplois suivants

Catégorie et cadre d'emploi	Groupe	Emplois	IFSE Montant maximal annuel
Rédacteur	Groupe 1	Secrétaire de mairie	3 500 €

Dans la rubrique Mise en œuvre du CIA

Article 8 : Détermination des montants maxima par groupe de fonction

Il est rajouté à la filière administrative la catégorie et cadres d'emplois suivants

Catégorie et cadre d'emploi	Groupe	Emplois	CIA Montant maximal annuel
Rédacteur	Groupe 1	Secrétaire de mairie	1 000 €

N°DE 2020 064

Objet: Création d'une station service - choix du maître d'œuvre

M. PISTRE rappelle que par délibération du 27/02/2020, le bureau d'études CET INFRA avait été choisi pour étudier l'aménagement d'une station de distribution de carburant à proximité du bourg.

Ce projet étant réalisable, M. PISTRE propose de poursuivre avec le bureau d'étude CET INFRA la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 20 197.50€ HT (24 237,00€ TTC)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Valide** la mission de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études de CET INFRA pour un montant de 20 197,50€ HT (24 237,00€TTC)
- **Précise** que cette dépense est inscrite au budget principal 2020

N°DE 2020 065

Objet: Réfection des chemins - demande de subvention

Suite aux intempéries du 11/05/2020, Madame le Maire informe le conseil que nous avons déposé le dossier de demande de subvention auprès des services de l'état pour la réfection du chemin de la Rivière d'une part et de la rue du pont vieux d'autre part. Il convient d'approuver le plan de financement ci dessous.

Travaux

Enrochement chemin de la rivière:	29 980,00 € HT
Enrochement rue du pont vieux :	11 500,00 € HT

Total	41 480,00 € HT

Plan de financement

Subvention Etat (50%)	20 740,00 €
Autofinancement	<u>20 740,00 €</u>
	41 480,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement indiqué ci-dessus.
- **Sollicite** une subvention de 20 740,00 € auprès des services de l'Etat

N°DE 2020 066

Objet: Réfection de la toiture de la cantine - demande de subvention

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'état et du conseil départemental dans le cadre du FDT. Elle présente le projet de réfection du toit de la cantine coté réfectoire des personnes âgées

Travaux

réfection de la toiture :	15 134,90€ HT
---------------------------	---------------

<u>Plan de financement</u>	
Subvention Etat (50%)	7 567,00 €
Subvention département FDT (30%)	4 540,00 €
Autofinancement	<u>3 027,90 €</u>
	15 134,80 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement indiqué ci-dessus.
- **Sollicite** une subvention de 7 567,00 € auprès des services de l'état
- **Sollicite** une subvention de 4 871.00 € auprès du conseil départemental au titre du FDT

N°DE 2020 067

Objet: Réfection toiture MSAP/MAIRIE - Demande de subvention

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'état et du conseil départemental dans le cadre du FDT. Elle présente le projet de réfection de la toiture du bâtiment principal accueillant la MSAP et la mairie.

Travaux

réfection de la toiture : 33 816,50 € HT

<u>Plan de financement</u>	
Subvention Etat (50%)	16 908,00 €
Subvention département FDT (30%)	10 144,00 €
Autofinancement	<u>6 764,50 €</u>
	33 816,50 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement indiqué ci-dessus.
- **Sollicite** une subvention de 16 908,00 € auprès des services de l'état
- **Sollicite** une subvention de 10 144,00 € auprès du conseil départemental au titre du FDT

N°DE 2020 068

Objet: Prise en charge de la part famille du transport scolaire

Madame le Maire rappelle au conseil que depuis des années, la commune prend à sa charge la part famille du transport scolaire pour les élèves domiciliés dans la commune et scolarisés de la maternelle à la 3^{ème}.

Pour l'année 2020-2021, la part famille s'élève à 45 euros par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de rembourser aux familles la part famille du transport scolaire s'élevant à 45 euros par enfant.
- **Approuve** la liste ci-jointe
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Informations et questions diverses

- Lors du conseil municipal du 2 juillet 2020, le conseil municipal avait décidé d'acquérir différentes parcelles appartenant à M. MIALHE Jean-Pierre et à M et Mme ANGEL dit HUGO pour la réalisation d'un camping sur la commune.

M. et Mme ANGEL dit HUGO Daniel ne souhaitent pas donner une suite favorable à notre proposition. De ce fait, la délibération concernant l'achat des parcelles AB n°472 et AB n°478 est annulée.

Le projet n'étant plus réalisable le conseil annule également la délibération concernant l'achat du terrain à M. MIALHE Jean-Pierre parcelle AB n° 479.

Mme le Maire est chargée d'en informer les différents propriétaires.

- Mme le Maire informe le conseil municipal que la convention de mise à disposition de Nadège KOZUB à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux a été renouvelée jusqu'au 30 septembre 2021 à raison de 16h par semaine les lundi et mardi.

De ce fait le contrat de remplacement de Françoise SCHNEGG a également été renouvelé jusqu'au 30/09/2021 à raison de 17.5h par semaine.

- La Maison des services au Public de la commune de Vabre est ouverte. Plusieurs formations sont prévues avec les différents partenaires. Michel PERALES est le référent ; Françoise SCHNEGG l'assistera.

- M. PISTRE Patrick informe le conseil que 2 radars pédagogiques vont être commandés, il est prévu d'en installer 1 route du Sidobre (à proximité de l'école), et le deuxième sera mobile aux différentes entrées du village.

- M. SALVETAT Claude indique que le programme de goudronnage pour l'année est terminé.

- M. PERALES Michel indique que des contacts ont été pris avec les services vétérinaires santé protection animales concernant le problème des chats sur la commune.

La Séance est levée 22h10